

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **JOUCAS**

## SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le

ID : 084-218400570-20240930-DEL\_24\_07\_02-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal ..... 11
- En exercice ..... 10
- Qui ont pris part à la délibération..... 9

### OBJET DE LA DELIBERATION n° 24-07-02

### AVENANT N° 1 AU CONTRAT VAUCLUSE AMBITION 2023 - 2025

L'an deux mille vingt-quatre et le trente du mois de septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 25.09.2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

**Etaient présents :** M. Lucien AUBERT, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, M. Olivier LAUBRON, Mme Laëtitia NICOLAS, M. Lionel NICOLAS, Mme Muriel PONTET, M. Laurent QUEYTAN, M. Thibaud RICHARD.

**Absents excusés :** M. Alessandro POZZO.

**Mme Muriel PONTET** a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Délibérante la délibération en date du 3 juillet 2023 portant approbation du Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025 comme suit :

DESIGNATION OPERATIONS	COUT OPERATION HT	TAUX	MONTANT
AMENAGEMENT AIRE DE JEUX – TENNIS MUNICIPAUX	16.230,00 €	80 %	12.984,00 €
RENOVATION ENERGETIQUE CENTRE CULTUREL	34.000,00 €	20 %	6.800,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>19.784,00 €</b>

Puis il expose ce qui suit :

Le montant global de l'enveloppe allouée à la commune s'élève à 84.000 € sur cette phase contractuelle.

Le CVA 2023-2025 peut faire l'objet de deux avenants permettant d'y rajouter jusqu'à 8 opérations éligibles.

Le montant de l'enveloppe allouée n'étant pas atteint, il convient de modifier comme suit le Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025 passé avec le Département qui fera l'objet d'un avenant :

DESIGNATION OPERATIONS	COUT OPERATION HT	TAUX	MONTANT
AMENAGEMENT AIRE DE JEUX – TENNIS MUNICIPAUX	16.230,00 €	70 %	8.627,50 €
RENOVATION ENERGETIQUE CENTRE CULTUREL	29.899,20 €	20,303 %	6.070,51 €
RENOVATION LOGEMENT COMMUNAL	69.335,27	80 %	55.468,22 €
<b>TOTAL</b>			<b>70.166,23 €</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'avenant n° 1 au Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025 à passer avec le Département.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Et après avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire ;
- **DECIDE** d'établir l'avenant n°1 au Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025 passé avec le Département et y inscrire les opérations comme proposées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes formalités et à signer toutes pièces relatives à l'avenant n°1 du Contrat Vaucluse Ambition 2023 – 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
**Lucien AUBERT**



La secrétaire de séance,  
**Muriel PONTET**

A purple ink signature of Muriel Pontet, consisting of a long horizontal stroke with a vertical crossbar.